

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2025/047**

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 25  
DATE DE CONVOCATION : 14 MARS 2025

**SÉANCE EN DATE DU 31 MARS 2025**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 14 : RENOUVELLEMENT DU PASSEPORT CULTUREL DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Anne Folny, adjointe au maire, qui explique :  
« - la municipalité souhaite que tous les enfants scolarisés en écoles élémentaires de Sarralbe, puissent bénéficier gratuitement de la culture, et la municipalité accompagne les enseignants des classes élémentaires à la réalisation des projets en prenant entièrement en charge les frais occasionnés c'est-à-dire les entrées aux différents lieux (musées, jardins...) et les transports,

Le passeport culturel constitue un outil privilégié pour assurer une continuité et mettre des liens entre les élèves, l'école et les parents d'élèves,

Le passeport culturel suit l'enfant durant son cursus scolaire en école élémentaire. »

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

Décide :

- de fournir à chaque élève un passeport culturel valable durant sa scolarité dans les écoles élémentaires de Sarralbe,
- de prendre acte que le projet des écoles dans le cadre du passeport culturel pour l'année scolaire 2024-2025 s'élève à 430 € pour l'école élémentaire de RECH et à 6 810 € pour l'école élémentaire Robert Schuman de Sarralbe,
- de verser à la coopérative scolaire de chacune des 2 écoles élémentaires la subvention correspondant au coût prévisionnel de son programme culturel, comme indiqué ci-après :

<b>ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE RECH</b>		
<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant TTC</b>
Musée des faièneries de Sarreguemines	Entrées et activités	205,00 €
KEOLIS	Transport au Musée de Sarreguemines	225,00 €
<b>Total école élémentaire de RECH</b>		<b>430,00 €</b>

<b>ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ROBERT SCHUMAN SARRALBE</b>		
<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant TTC</b>
Moulin d'Eschviller (classes de CP, CE1 et CE2)	Entrées et 2 ateliers	1 792,00 €
SOTRAM	Transport au moulin d'Eschviller	1 050,00 €
Circuit avec 2 guides à Verdun (Classes CM1 et CM2)	Sur les pas des « poilus » : visite de la citadelle souterraine, ouvrage de la Falouse, Circuit à Douaumont (sur les toits du fort et découverte de l'extérieur de l'ossuaire) 6h de visites	1 798,00 €
SOTRAM	Transport à Verdun	2 170,00 €
<b>Total école primaire R. Schuman</b>		<b>6.810,00 €</b>

- de prendre acte que chacune des 2 écoles élémentaires devra remettre au service comptabilité de la mairie, tous les justificatifs des dépenses réalisées dans le cadre de ce passeport culturel,
- de prendre acte que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal de 2025.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : [www.sarralbe.fr](http://www.sarralbe.fr) le 07 avril 2025

La secrétaire de séance,  
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 04 avril 2025  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT

